Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_032-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_032

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 22
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 3
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_032-DE

25- PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

Un agent fonctionnaire du Pôle Enfance-Jeunesse-Hygiène des locaux occupe actuellement un poste permanent d'agent polyvalent de restauration collective pour un temps non complet de 32/35ème.

Par courrier reçu en Mairie le 9 février 2026, cet agent sollicite une réduction de son temps de travail à hauteur de 28/35ème .

La diminution du temps de travail étant supérieure à 10%, cette modification est assimilée à une suppression de poste. Cette suppression du poste à 32/35ème s'accompagne simultanément de la création d'un poste à 28/35ème . Cette disposition sera applicable à compter du 15 mars 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 février 2026 ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants-sécurité-intercommunalité-personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier» du 23 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE La suppression et la création des emplois permanents listés dans le tableau ci-dessous, à compter de leur date d'effet :

FILIERE TECHNIQUE				
POLE	**GRADE**	**SUPPRESSION**	**CREATION**	**Date d'effet**
Enfance Jeunesse Hygiène des locaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	32/35ème	28/35ème	15/03/2026

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à compter du 15 mars 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT